

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Marignane**

### **Introduction**

Le collectif BikeTogether, partenaire de la FUB, propose aux candidats quelques idées pour rendre notre ville de Marignane encore un peu plus agréable qu'elle ne l'est aujourd'hui :)

Rendre la ville plus agréable à écouter, à respirer, à circuler... bref, une ville où il fait bon vivre ensemble :)

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 140000 euros

*Ceci représente 4€ par habitant., sachant que la FUB recommande entre 10 et 25€ par habitant.*

*Commençons petit et nous grandirons vite ;)*

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

*Il était agréable d'avoir un référent vélo pendant le dernier mandat. Nous proposons de reconduire un interlocuteur privilégié.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Les liaisons avec Vitrolles, St-Victoret, Rognac et Airbus-aéroport.

#### **Action n°4 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°5 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

#### **Action n°6 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

#### **Action n°7 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Les zones à 30km/h sont appréciées par les piétons et les cyclistes qui se sentent plus en sécurité! Les nuisances sonores sont aussi limitées, ce qui est appréciable pour les riverains :)

**Action n°8 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Les doubles-sens cyclables sont très appréciés par les cyclistes. Il s'agit de les généraliser de manière à favoriser l'utilisation du vélo en réduisant les distances des trajets .*

**Action n°9 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°10 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement De manière générale, la suppression de places de stationnement les jours de marché démontrent que le commerce local fonctionne bien, même avec moins de stationnement voiture à proximité immédiate du lieu de commerce.

**Action n°11 :**

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°12 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Poursuivre la mise en place d'arceaux au niveau des arrêts de bus., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°13 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°14 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°15 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°16 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Promouvoir une culture vélo****Action n°17 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°18 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°19 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°20 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police

municipale).

**Action n°21 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°22 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°23 :**

Créer une "journée sans voiture". Un dimanche par mois, proposer une journée sans voiture.

**Action n°24 :**

Créer une "fête du vélo". Se greffer sur la journée mondiale du vélo qui a lieu le 3 Juin, tous les ans !

**Action n°25 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.